



DECISION DU MAIRE

DEC-2026-05-050

OBJET : CONTRAT POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL RDV360 DE LA SOCIETE HELLOSPOT

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L 2123-1 ;

VU la délibération n°2026-30-03-01 du 30 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un contrat pour l'utilisation du logiciel RDV360 de la société HELLOSPOT pour les prises de rendez-vous en ligne concernant le Service ETAT CIVIL de la mairie de Noisy-le-Roi ;

CONSIDERANT la proposition établie par la société HELLOSPOT située à l'adresse 90B rue de Fougères à Rennes (35700) ;

DECIDE

- 1) D'ACCEPTER** les conditions contractuelles proposées par la société HELLOSPOT ;
- 2) DE FIXER** la durée du contrat à un an à compter du 28 novembre 2025, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans ;
- 3) DE SIGNER** avec la société HELLOSPOT, le contrat d'utilisation de leur logiciel RDV360 pour un montant annuel de 639,00 € HT, (soit 766,80 € TTC par an) ;
- 4) DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 01 juin 2026

Le Maire,
Christophe MOLINSKI

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Christophe MOLINSKI, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de l'égalité et de sa notification.

